



Note de présentation Budgets primitifs 2025

Décembre 2024

Éléments de contexte

Contexte national

- Inflation à 1,9 % en août 2024 qui poursuivrait sa décrue d'ici la fin de l'année
- Attentisme des entreprises et stabilisation de la consommation des ménages
- La croissance fragilisée en 2024 à 1,1 % et un élan faible pour 2025
- Le projet de loi de finances n'a pas été voté suite à la censure du gouvernement
- Des efforts budgétaires demandés aux collectivités, des dotations annoncées stables et des restrictions envisagées sur le Fonds de Compensation de la TVA et les compensations de la taxe d'habitation

Contexte local

- L'activité économique normande en repli pour la première fois depuis 3 ans
- Baisse de l'emploi salarié au 2nd semestre 2024
- Des créations d'entreprises en hausse... mais aussi les défaillances
- Légère baisse de la population et vieillissement
- Très faible dynamique de construction et d'évolution des ressources fiscales

Éléments de contexte du budget de fonctionnement

Contexte budgétaire de la Communauté de communes

- **Marché d'électricité 2023-2025 avec des tarifs fixes mais toujours élevés**
- **Marché de gaz avec une augmentation de 8 % pour 2025**
- **Des dépenses d'entretien et de maintenance maîtrisées mais qui mécaniquement suivent l'inflation**
- **Des dépenses de personnel qui continuent d'augmenter à effectifs constants (évolution des salaires liée au glissement vieillesse technicité)**
- **Des prévisions de recettes très prudentes en lien avec les annonces du projet de loi de finances**
- **Interrogation sur le Fonds de compensation de la TVA (moins de dépenses éligibles et baisse du taux), pas d'augmentation pour la compensation de l'État de la taxe d'habitation et d'une part de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)**
- **Des ressources fiscales stables**
- **Des prévisions de produits des services (participations des parents à la Maison de la Petite Enfance, centre de loisirs, entrées piscine) prudentes**

Situation de la Communauté de communes

Les différents budgets

RAPPEL

→ Budget principal

→ 8 budgets annexes

L'ouverture d'un budget annexe est nécessaire pour isoler certaines opérations notamment pour celles soumises à TVA ou pour déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes (ex. assainissement, locations de bâtiments...).

Le budget annexe des stocks de terrains des zones d'activité n'est pas voté en décembre mais en mars.

Budget Assainissement collectif - affermage

Budget Assainissement non collectif - SPANC

Budget Bâtiment industriel Bellevue - locations

Budget Pôle de santé - locations

Budget Télécentre - locations

Budget Office de Tourisme – régie autonome

Budget Zones d'activité – location bâtiments

Budget Zones d'activité – stock terrains

Priorités du budget

Quelles priorités pour 2025 ?

FONCTIONNEMENT

- Poursuite du plan de sobriété énergétique pour maîtriser les dépenses de fluides
- Maintien des budgets pour les services aux familles (personnel, fournitures...) : centres de loisirs, écoles, maison de la petite enfance
- Gestion fine des dépenses courantes et recherche d'économie (produits d'entretien, petit matériel, fournitures, alimentation...)
- Gestion des dépenses de personnel en limitant les remplacements en fonction des nécessités de service
- Optimisation des recettes (augmentation de la fréquentation des services, recherche de subventions et partenariats, encaissement des recettes)
- Réétudier les tarifs des services (hors services aux familles) : SPANC, assainissement collectif...

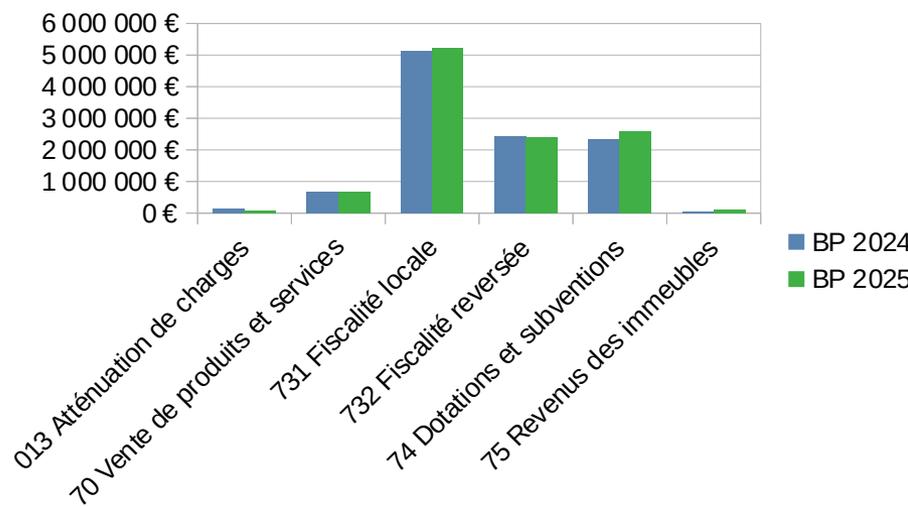
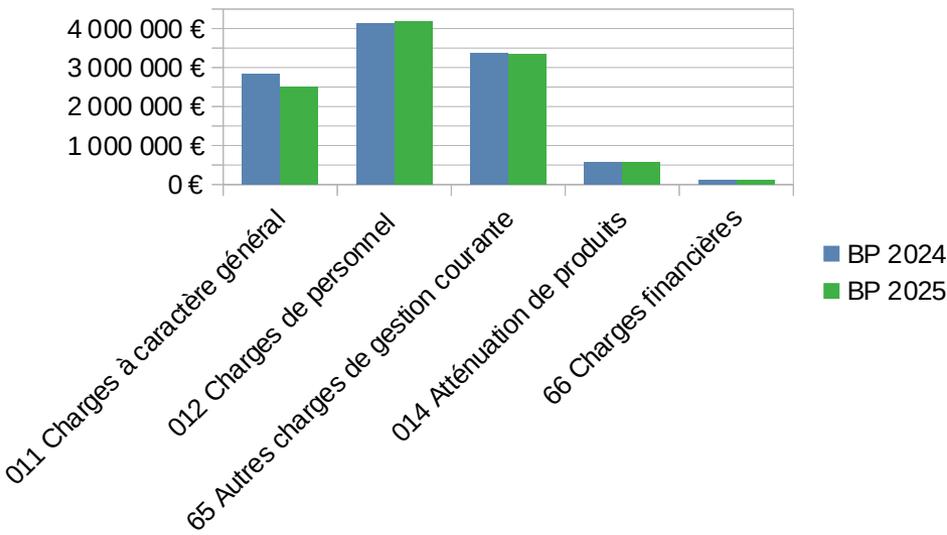
INVESTISSEMENT

- Pas d'opérations nouvelles inscrites au BP 2025 voté en décembre 2024
- Respecter les engagements de financement de la Communauté de communes : financement du centre de secours de Mortagne au Perche, participation aux projets d'investissement des communes dans le cadre du fonds de concours
- Prioriser les rénovations énergétiques et réhabilitations : station d'épuration de la Chapelle Montligeon, rénovation énergétique de la piscine et du gymnase de l'hippodrome, rénovation de la piste d'athlétisme

→ Un budget voté sincère et prudent

Budget 2025 : dépenses et recettes de fonctionnement

| | Dépenses réelles de fonctionnement | Recettes réelles de fonctionnement |
|---------------|------------------------------------|------------------------------------|
| Total BP 2024 | 11 925 229 € | 10 720 966 € |
| Total BP 2025 | 10 742 983 € | 11 052 572 € |



Budget consolidé

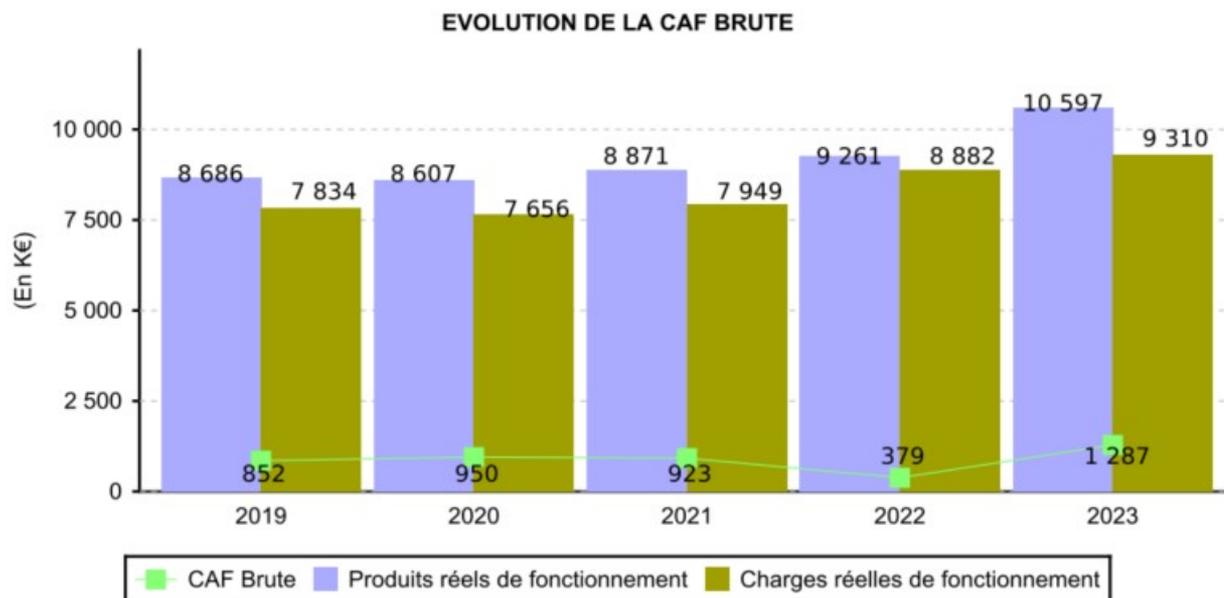
| | SECTIONS | DÉPENSES | RECETTES |
|---------------------------------|--|--------------|--------------|
| PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES | Fonctionnement | 12 906 710 € | 12 906 710 € |
| | Investissement | 2 353 118 € | 2 353 118 € |
| REPORTS DE L'EXERCICE N-1 | Report section de fonctionnement (002) | - | - |
| | Report section d'investissement (001) | - | - |
| BUGDET CONSOLIDE | TOTAL (BP + Reports) | 15 259 828 € | 15 259 828 € |

Situation financière de la Communauté de communes

Evolution de l'épargne brute

Appelée aussi « capacité d'autofinancement », l'épargne brute est un indicateur pour apprécier la santé financière de la collectivité. Elle correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement

Au regard des premières prévisions, la CAF brute serait de 700 000 € environ pour 2024 (A confirmer au CA 2024)

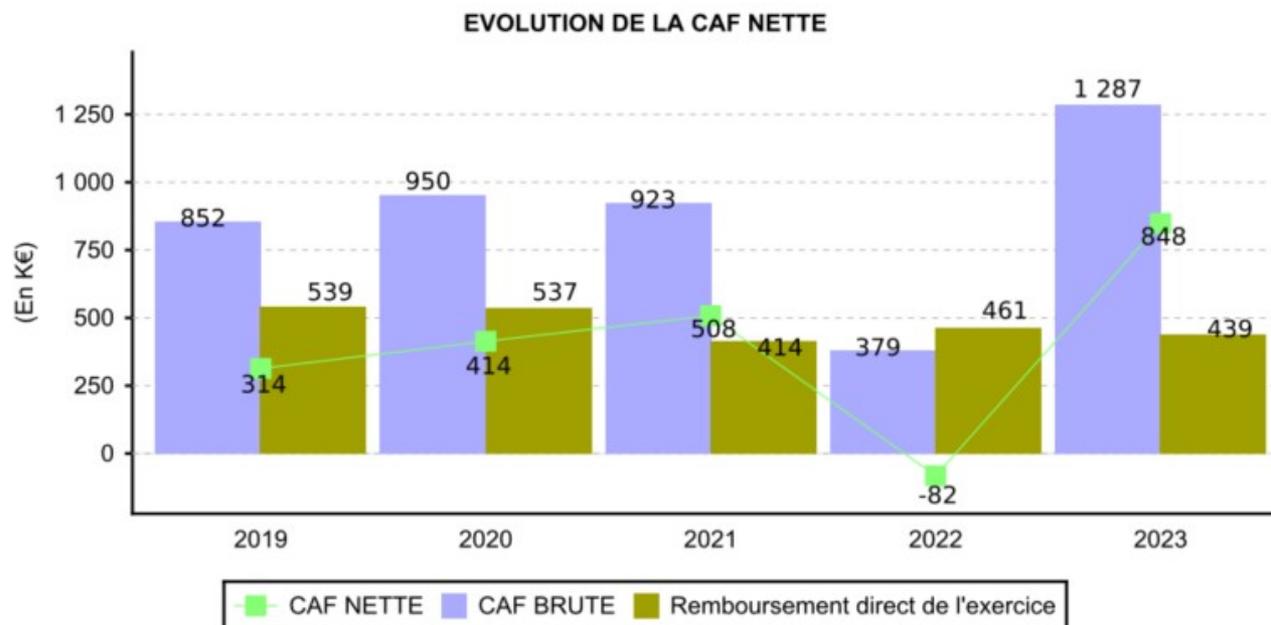


Situation financière de la Communauté de communes

Evolution de l'épargne nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement.

Au regard des premières prévisions, la CAF nette serait de 300 000 € environ pour 2024 (A confirmer au CA 2024)



Situation financière de la Communauté de communes

Evolution de la dette

Nouvel emprunt fin 2024 : 300 000 €

222 € /hab. en 2022 (13 670 hab.)

235 € /hab. en 2023 (13 525 hab.)

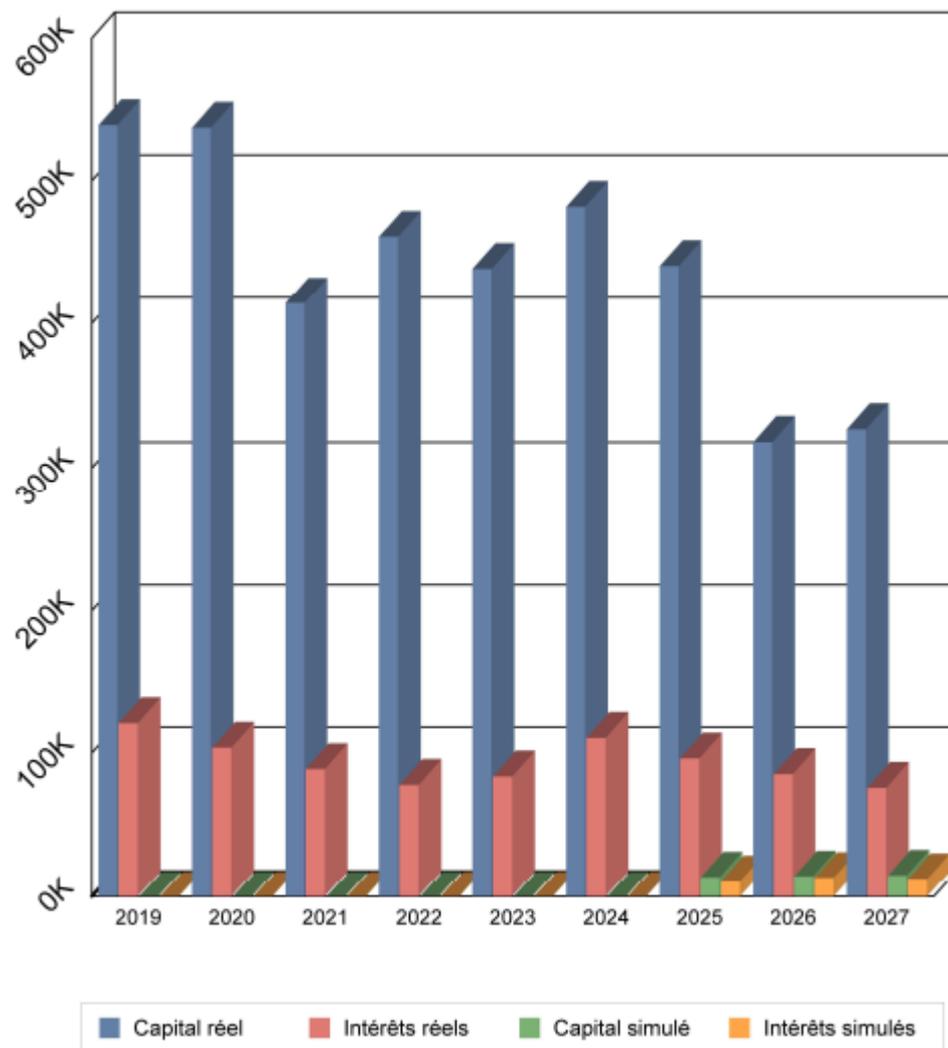
262 € /hab. en 2024 (13 515 hab.)

**Taux moyen des emprunts en cours
2024 : 1,75 %**

**Capital restant dû au 01/01/2024 :
3 541 216 €**

**Capital restant dû au 31/12/2024 :
3 359 257 €**

**Niveau d'endettement inférieur
à la moyenne des EPCI de la même
strate de population**



Taux d'imposition

Le budget primitif voté le 19 décembre 2025 ne prévoit d'augmentation des taux d'imposition

Recettes fiscales estimées (sans augmentation des bases fiscales) : 3 359 900 €

Taxe sur le Foncier Bâti : 11,54 %

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 21,76 %

Taxe d'Habitation résidents secondaires : 14,72 %

Cotisation Foncière des Entreprises : 11,66 %

Fiscalité Professionnelle de Zone : 15,69 %

Les taxes spécifiques sont calculées pour couvrir les dépenses liées au service rendu :

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 1 774 000 €

Taxe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations : 102 000 €

Les recettes fiscales représentent en 2025 : 47 % des recettes de fonctionnement de la collectivité

Les principaux ratios

| | |
|---|----------|
| Dépenses réelles de fonctionnement / population | 764,64 |
| Produit des impositions directes / population | 275,22 |
| Recettes réelles de fonctionnement / population | 788,29 |
| Dépenses brutes d'équipement / population | 6,78 |
| Dette / population | 218,19 |
| DGF / population | 80,94 |
| Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement | 38,95 % |
| Marge d'autofinancement courant | 101,19 % |
| Dépenses brutes d'équipement / Recettes réelles de fonctionnement | 0,86 % |
| Dette / recettes réelles de fonctionnement = Taux d'endettement | 27,68 % |